



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

DISPOSITIF DE L'U.E.

FEAMPA - Actions d'élaboration de stratégies qualité des filières pêche et aquaculture

Publics concernés

Association , Entreprise

Domaines secondaires

Bio , Agroalimentaire , Pêche , Filières

Date de fin de publication

1 avril 2026

Votre structure met en œuvre des démarches qualité pour les filières de la pêche ou de l'aquaculture : vous pouvez solliciter une aide au titre du FEAMPA (Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture) dans le cadre de l'appel à projets 2026 "Actions d'élaboration de stratégies qualité des filières pêche et aquaculture".

Échéances

Date limite dépôt des dossiers : 1er avril 2026

Objectifs

Soutenir les démarches qualité des filières pêche-aquaculture afin d'augmenter la valeur ajoutée des produits et répondre aux attentes des consommateurs.

Bénéficiaires

Organismes de défense et de gestion (ODG) des signes officiels de qualité et d'origine (SIQO), ainsi que leurs regroupements
Groupements de producteurs ou d'entreprises
Structures de promotion collective
Interprofessions

Montant

Montant minimum d'aides publiques : 5 000 €

Montant maximum d'aides publiques : varie en fonction de la typologie du produit (SIQO/hors SIQO) et du bénéficiaire (se référer à la page 3 de l'appel à projets à télécharger ci-dessous)

Critères de sélection

Les critères de sélection détaillés figurent page 4 de l'appel à projets à télécharger ci-dessous.

Comment faire ma demande ?

Consulter : [Europe en Nouvelle-Aquitaine](#)

Les modalités de dépôt de la demande d'aide sont précisées page 4 de l'appel à projet à télécharger ci-dessous.

Correspondants

Service Relation aux usagers

05 49 38 49 38

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption